

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE BASTELICA

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 27 avril 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Charles Baptiste PIETRI, demeurant à ALBITRECCIA (20166) Gîte A Tramuntana BISINAO, né à MONASTIR (TUNISIE) le 16 juin 1923, veuf en premières noces de Madame Marie OLIVA, marié en secondes noces à TUNIS (TUNISIE) le 23 avril 1953 avec Madame Marianne ROSSI, et décédé à ALBITRECCIA (20166) le 2 mars 2012.

Il a possédé pendant depuis plus de trente ans, les biens immobiliers suivants : A BASTELICA (20119) une maison à usage d'habitation mitoyenne en son pignon Nord et élevée sur un rez-de-chaussée, deux étages et des combles non aménageables, l'ensemble cadastré : section AB numéro 684 lieudit Santo pour une surface de 00ha 00a 53ca, et une parcelle de terre à usage de jardin cadastrée section AB numéro 689 lieudit Santo pour une surface de 00ha 00a 43ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr